

INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
CENTRE VAL DE LOIRE

Une difficulté...

... financière ?

... médicale ?

... sociale ?

... scolaire ?

**L'INSA Centre Val de
Loire vous accompagne**

<i>Une difficulté d'ordre....</i>	<i>Qui contacter ?</i>
... médical	Le Point Santé Étudiant voir page 5
... social ou familial	Le Point Santé Étudiant voir page 5
... financier	La commission FSDIE voir page 7 L'assistante sociale du CROUS Voir page 10 Les aides de la Région voir page 11 Les associations voir page 16
... psychologique	Le Point Santé Étudiant voir page 5 La plateforme dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants voir page 6
... locative	Le CROUS, si vous logez dans les résidences du CROUS voir page 8 ou le Pôle Vie Étudiante voir page 3
<p>Quelle que soit votre difficulté, le pôle Vie Étudiante est là pour vous orienter dans vos démarches. voir contacts page 3</p>	

Le pôle Vie Étudiante de l'INSA Centre Val de Loire

Le pôle Vie Étudiante est rattaché au service des Formations et de la Vie Étudiante de l'INSA Centre Val de Loire.

Il est votre premier contact en cas de difficulté d'ordre financier, social, ou autre. Il vous orientera vers la personne ou l'organisme le plus indiqué pour vous apporter une aide.

Contacts :

Florence CHANCEL (campus de Bourges),
florence.chancel@insa-cvl.fr

Stéphane PERRON (campus de Blois et de Bourges),
responsable du service des Formations et de la Vie Étudiante
stephane.perron@insa-cvl.fr

Le service des Relations Internationales

Le service des Relations Internationales accompagne les étudiants étrangers en coopération internationale.

Il accueille les étudiants lors de leur première arrivée à l'INSA Centre Val de Loire, et reste à leur disposition pour tout renseignement lié à leur intégration et à leur cursus.

Contacts :

Sur le campus de Blois :

Laure CARRIAS, responsable du service des Relations Internationales

laure.carrias@insa-cvl.fr

Nathalie MELIN, chargée de relations internationales

nathalie.melin@insa-cvl.fr

Sur le campus de Bourges :

Charlotte RENARD, chargée de relations internationales, zone hors-Europe

charlotte.renard@insa-cvl.fr

Alina GRUNER, chargée de relations internationales, zone Europe

alina.gruner@insa-cvl.fr

Les Points Santé Étudiant

Des Points Santé Étudiant sont à votre disposition sur les deux campus. Ils sont animés par des personnels de santé, que vous pouvez contacter en cas de difficulté d'ordre social, familial, scolaire, médical, psychologique...

Ils pourront vous apporter une écoute et une orientation concernant toutes les questions relatives à la santé et à la prévention : bilan de santé, écoute psychologique, orientation vers les centres de soins, les services hospitaliers, les médecins généralistes et les spécialistes de santé, aide aux démarches administratives vis-à-vis de la CPAM...

Sur le campus de Blois :

Médecin : Sophie RIDEAU (consultation sur rendez-vous les mardis de 9h à 17h)

Psychologue : Anne-Sophie CHABOT

Infirmière : Aude DIDIERLAURENT

- les lundi, mercredi et vendredi, de 9h à 16h30,
- les mardi et jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Dans les locaux du Service de Santé Universitaire (SSU), situé 3 place Jean Jaurès à Blois (des permanences sont aussi prévus dans les locaux de l'INSA).

Contact : ssu.blois@univ-tours.fr ou au 06 98 17 01 84

Sur le campus de Bourges :

Les coordonnées et horaires du Point Santé de Bourges seront mis à jour très prochainement.

La plateforme dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé le 10 mars 2021 l'ouverture de la plateforme nationale dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants :

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

en partenariat avec la Fédération française des psychologues et de psychologie (FFPP).

La plateforme est **ouverte à tous les étudiants** et permet de leur faciliter l'accès à un accompagnement psychologique en les mettant en lien avec un des 1300 psychologues volontaires qui y sont déjà recensés.

Pour rappel, les "**chèques psychologiques étudiants**" permettent aux étudiants qui le souhaitent de bénéficier de **trois séances de 45 minutes renouvelables une fois** avec des psychologues conventionnés avec les Services de Santé Universitaires (SSU), prises en charge par l'établissement.

Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devrez :

- **tout d'abord consulter un médecin** généraliste ou celui d'un SSU,
- **choisir un psychologue partenaire** sur la plateforme,
- puis prendre un **rendez-vous en présentiel ou en distanciel**.

Ces étapes sont résumées sur la plateforme.

Le fonds FSDIE et la commission FSDIE de l'INSA Centre Val de Loire

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est un fonds destiné à soutenir des actions qui contribuent à l'amélioration de la vie étudiante, en favorisant la qualité de vie des étudiants et l'égalité des chances.

La commission FSDIE attribue, après dépôt d'une demande et examen du dossier, des aides sociales aux étudiants de l'Institut en difficulté, soit sous forme directe, soit sous forme d'exonération des droits d'inscription. Il s'agit d'**aides financières ponctuelles**.

La commission FSDIE se réunit généralement 3 fois par an, sauf circonstance exceptionnelle, en octobre, mars, et juin.

Un courriel est envoyé à tous les étudiants environ 3 semaines avant la date de la commission (ce délai peut être restreint en cas de circonstance exceptionnelle), pour leur indiquer la procédure à suivre et la date butoir de dépôt des dossiers. La commission est également annoncée par affichage et dans la newsletter de l'INSA Centre Val de Loire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Florence CHANCEL (campus de Bourges)
florence.chancel@insa-cvl.fr

Stéphane PERRON, (campus de Blois et de Bourges),
responsable du service des Formations et de la Vie Étudiante
stephane.perron@insa-cvl.fr

Le CROUS

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un organisme public, dont l'objectif est de faciliter les conditions de vie des étudiants, à travers différents dispositifs :

- Des logements dédiés aux étudiants (résidences universitaires), à loyer modéré,
- Des restaurants universitaires à prix modéré,
- La délivrance de bourses (aides financières régulières) ou d'aide ponctuelles, sur critères sociaux,
- Des offres d'emploi pour des « jobs étudiants » au sein du CROUS (résidences, restaurants).

Plus de renseignements sur:

<https://www.crous-orleans-tours.fr/crous/le-crous-cest-quoi/>

Les résidences universitaires du CROUS

La ville de Blois comporte 4 résidences universitaires gérées par le CROUS : Les Flandres, Docteur Desfray, Docteur Ducoux, Rocheron.

La ville de Bourges en comporte également 4 : Les Gibjoncs, Hôtel-Dieu, Amaryllis, Marie Curie.

Les charges (électricité, eau, internet) sont souvent comprises dans le prix du loyer, mais ce n'est pas systématiquement le cas.

Vous trouverez tous les détails sur :

<https://www.crous-orleans-tours.fr/logements/nos-residences/>

Les tarifs pratiqués pour les différentes résidences sont accessibles via ce lien :

<https://www.crous-orleans-tours.fr/logements/nos-loyers/>

Les bourses

Le CROUS attribue des bourses (aides financières régulières) sur critères sociaux, après étude de votre dossier. Il faut être âgé de moins de 28 ans et être inscrit en formation initiale. Les étudiants étrangers peuvent y avoir accès sous certaines conditions spécifiques.

Le détail des conditions d'éligibilité sont décrites sous :

<https://www.crous-orleans-tours.fr/bourses/bourses-et-complements/>

Le dépôt d'un dossier de demande se fait en ligne, entre les mois de janvier et mai pour une attribution l'année suivante.

Vous trouverez tous les détails sur :

<https://www.crous-orleans-tours.fr/bourses/saisir-demande-de-bourse-etou-logement/>

Des jobs étudiants

Le CROUS recense des offres d'emploi pour des « jobs étudiants » via la plateforme Jobaviz.

Vous trouverez les offres sur le site suivant :

<https://www.crous-orleans-tours.fr/crous/le-crous-recrute/des-jobs-etudiants/>

Des aides financières ponctuelles

Ces aides sont réservées aux étudiants locataires des résidences universitaires du CROUS.

La demande d'aide financière auprès du CROUS se fait en prenant rendez-vous avec une assistante sociale (voir page 7).

Comment contacter le CROUS ?

Toutes les informations sur <https://www.crous-orleans-tours.fr/contact/>

Les assistances sociales du CROUS

Si vous souhaitez obtenir une aide financière ponctuelle auprès du CROUS, vous devez prendre rendez-vous avec une assistante sociale qui vous aidera à préparer votre dossier.

Pour les étudiants des deux campus, le lien ci-dessous vous indique comment contacter le service social :

<https://www.crous-orleans-tours.fr/action-sociale/contacter-le-service-social/>

Sur le campus de Blois :

une permanence est assurée une fois par mois, à l'antenne du CROUS, 10/12 rue Anne de Bretagne.

Renseignements et rendez-vous : 02 54 78 61 38

Les dates des permanences sont affichées devant la scolarité.

Sur le campus de Bourges :

une permanence est assurée une fois par mois, à la résidence universitaire Les Gibjoncs, 74 rue de Turly.

Renseignements et rendez-vous : 02 38 24 27 22

Les dates des permanences sont affichées dans le hall, au niveau de la porte du service Accueil.

L'aide financière du CROUS est réservée aux étudiants en formation initiale âgés de moins de 35 ans. Si vous n'êtes pas dans ce cas, contactez le pôle Vie Étudiante (voir page 3).

La Région Centre Val de Loire

Pendant la crise sanitaire, la Région Centre Val de Loire met en place des aides spécifiques.

Pour l'aide alimentaire, vous pouvez contacter :

- Sébastien BERGER, responsable du campus de Blois : sebastien.berger@insa-cvl.fr
- Driss BOUTAT, responsable du campus de Bourges : driss.boutat@insa-cvl.fr ou vincent.maki@insa-cvl.fr, chargé de mission Vie Étudiante du campus de Bourges.

COVID 19

#MaRégionSolidaire

LES AIDES À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

AIDE ALIMENTAIRE

La Région Centre-Val de Loire met en place
UNE AIDE ALIMENTAIRE
de 100€ pour 3 000 étudiants en situation de précarité .

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le dispositif prend la forme d'une carte d'achat destinées aux produits de première nécessité utilisable partout dans la région. Les cartes sont distribuées par les universités de Tours, d'Orléans et par l'INSA Centre-Val de Loire. Cette aide s'ajoute aux dispositifs existants.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'aide concerne les étudiants inscrits dans les universités de Tours et d'Orléans et à l'INSA Centre-Val de Loire sans limitation d'âge.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Il convient de prendre contact, selon l'établissement d'inscription, à une des adresses suivantes :

Université de Tours : <https://coronavirus.univ-tours.fr/precarite-alimentaire>
Université d'Orléans : <https://www.univ-orleans.fr/fr/Form/formulaire-alias-covid-19>
INSA Centre-Val de Loire : stephane.perron@insa-cvl.fr

Plus qu'une Région, une chance pour les jeunes www.centrevalde Loire.fr

YEPS Centre-Val de Loire

COVID 19



#MaRégionSolidaire

LES AIDES À DESTINATION DES ÉTUDIANTS



TRANSPORTS RÉMI

La Région Centre-Val de Loire met en place

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS DOMICILE ÉTUDES

sur le réseau Rémi pour les étudiants.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Région offre aux étudiants la possibilité de se rendre gratuitement du domicile au lieu d'étude en utilisant le réseau régional Rémi (TER et cars) pour suivre des enseignements ne pouvant pas être effectués en distanciel (TP et examens), pendant la durée du confinement jusqu'à la réouverture complète des établissements d'enseignement supérieur.

QUI EST CONCERNÉ ?

La gratuité des transports domicile-études concerne les étudiants titulaires d'une carte d'étudiant utilisant le réseau régional Rémi, sans limitation d'âge.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Sur présentation en gare SNCF (réseau Rémi TER) ou en gare routière (réseau Rémi cars) de la carte d'étudiant et d'un emploi du temps mentionnant « cours en présentiel », « activité en présentiel » ou d'une convocation aux examens, l'étudiant se voit délivrer gratuitement les billets nécessaires pour une semaine.

Plus qu'une Région, une chance pour les jeunes

www.centrevalde Loire.fr



COVID 19



#MaRégionSolidaire

LES AIDES
À DESTINATION
DES ÉTUDIANTS



CAGNOTTE CULTURE YEP'S

La Région Centre-Val de Loire met en place

UNE CAGNOTTE CULTURE

de **20€** sur YEP'S.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Région met en place de nombreux dispositifs pour accompagner les jeunes de 15 à 25 ans se formant ou travaillant en Centre-Val de Loire dans tous les aspects du quotidien : études et orientation, emploi, santé, logement, transport, culture et loisirs...

Pour simplifier l'information et l'accès à ces aides et services, la Région Centre-Val de Loire les rassemble au sein d'un même support : l'application YEP'S, accessible directement après inscription sur yeps.fr

Afin de soutenir les pratiques culturelles des étudiants pendant la durée du confinement, la Région Centre-Val de Loire offre une cagnotte de 20€ à chaque étudiant à utiliser auprès des partenaires YEP'S. Pour retrouver la liste des partenaires YEP'S rendez-vous sur le site yeps.fr dans la rubrique « Où utiliser YEP'S ? ».

QUI EST CONCERNÉ ?

L'aide s'adresse aux étudiants titulaires d'une carte d'étudiant, inscrits sur la plateforme YEP'S, et âgés de moins de 26 ans.

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

- ★ s'inscrire sur YEP'S
- ★ activer sa cagnotte
- ★ télécharger l'appli YEP'S
- ★ en caisse, chez un libraire, un cinéma ou un acteur culturel partenaire de YEP'S, présenter son QR code d'identification, visible sur l'appli YEP'S dans l'onglet « mes cagnottes »
- ★ utiliser la cagnotte Culture en une ou plusieurs fois.

Plus qu'une Région, une chance pour les jeunes

www.centrevalde Loire.fr

YEPS



Centre-Val de Loire

COVID 19



#MaRégionSolidaire

LES AIDES 
**À DESTINATION
DES ÉTUDIANTS**



OFFRES D'EMPLOI

La Région Centre-Val de Loire publie

DES OFFRES D'EMPLOI

pour renforcer les équipes techniques
au sein des lycées sur la **plateforme JOBAVIZ**.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La plateforme <https://centrevdelaire.jobaviz.fr/> (issue d'un partenariat entre la Région Centre-Val de Loire, le CNOUS et le CROUS Orléans-Tours) permet de mettre en relation des étudiants et des employeurs autour d'offres d'emplois adaptées et compatibles avec la poursuite d'études.

Depuis le mois d'octobre, la Région centre-Val de Loire y publie des offres de renfort des équipes techniques des lycées relevant de ses compétences, et travaille avec les Conseils Départementaux pour que des offres similaires dans les collèges soient proposées.

QUI EST CONCERNÉ ?

Chaque étudiant disposant d'un compte MSE peut se connecter sur centrevdelaire.jobaviz.fr

L'information « Lycées publics de la Région Centre 45000 Orléans » est indiquée dans les offres qui sont à retrouver dans la catégorie « Hôtellerie, restauration, collectivités » -> personnel d'entretien ou personnel de cuisine (la recherche doit s'effectuer sans renseigner l'onglet « commune »).

Plus qu'une Région, une chance pour les jeunes

www.centrevsolidaire.fr



Mon petit tuto
inscription

YEPS COMMENT ÇA MARCHÉ ?

TU SOUHAITES BÉNÉFICIER
DE TOUS LES AVANTAGES ET LES
BONS PLANS PROPOSÉS PAR
LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ?
SUIS LE GUIDE POUR T'INSCRIRE
SUR **YEPS.FR** ! *



*Chaque aide de la Région est soumise à des conditions d'obtention différentes.

Je n'ai pas de compte

- 1 Je clique sur l'onglet connexion
- 2 Je choisis mon statut (lycéen, apprenti, étudiant, autres situations)



J'ai des identifiants ENT (Espace numérique de travail)

- 3 Le site me propose de basculer directement sur l'ENT
- 4 Je complète mes informations personnelles (tel, mail)
- 5 J'arrive sur mon profil et je peux utiliser YEP'S
- 6 J'active mes cagnottes YEP'S



Je n'ai pas d'identifiants ENT

- 3 Je crée mon compte et je choisis un identifiant YEP'S et un mot de passe
- 4 J'active mes cagnottes YEP'S



J'ai déjà un compte

À chaque rentrée scolaire, je pense à actualiser mes informations (statut, adresse...).

En effet, c'est capital pour bénéficier de nouveaux avantages. En fonction de ton statut, tu peux activer de nouvelles cagnottes.



Centre-Val de Loire

Les associations

Certaines associations viennent en aide aux personnes en difficulté, sous la forme d'aide alimentaire, de produits d'hygiène, de bons d'achats...

Des épiceries solidaires vous permettent également de faire vos courses à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les magasins traditionnels.

Sur le campus de Blois :

Restaurants du Cœur

80 rue Bertrand du Guesclin, Blois
02 54 45 12 96

Le Secours Populaire Français

7 rue Goualière, Blois
02 54 42 24 86

Vous pouvez également contacter le Pôle Vie Étudiante qui pourra vous orienter vers l'épicerie sociale **La Passerelle**.

Sur le campus de Bourges :

Vous pouvez obtenir, sur simple demande auprès de Florence Chancel (florence.chancel@insa-cvl.fr), un document listant l'aide alimentaire disponible à Bourges : épiceries solidaires, distribution de chèques de services, de bons d'achats, de colis alimentaires, de repas... Il donne également des contacts pour des aides concernant l'équipement du logement, l'habillement, l'aide au paiement des factures, les produits d'hygiène, les fournitures scolaires, etc.

INSA | INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
CENTRE VAL DE LOIRE